

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Télécopieur : 418 276-7265
Site Internet : perlebleue.ca Courriel : info@spbq.ca



Mot du président



Bonjour tout le monde!

Il s'est déjà écoulé plusieurs mois depuis la publication du dernier Bulletin Le Bleuets en format papier. Cependant, le SPBQ communique régulièrement avec les producteurs de différentes manières : infolettres, publications groupes Facebook, interventions lors de séances d'information sur les marchés, Journée Bleuets, AGA, sondages, etc. Puisque les informations ne sont pas toujours envoyées par la poste, il est important pour les producteurs de se tenir au courant via les autres médias et de s'assurer d'avoir une adresse courriel valide dans les coordonnées au SPBQ. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter Gervais, Guylaine ou Stéphanie au Syndicat pour faire les vérifications requises.

Pour ceux qui étaient présents physiquement à la dernière Journée Bleuets, j'ai eu l'occasion de revenir brièvement sur certains des grands enjeux de notre industrie lors du mot d'ouverture. Nous aurons également l'occasion d'informer davantage les producteurs sur plusieurs sujets lors des prochaines AGA du 14 avril prochain. En attendant, voici un bref suivi sur certains dossiers :

Pollinisation

L'enjeu de la pollinisation (disponibilité et coûts) a été abondamment discuté dans les derniers mois. J'ai également participé les 4 et 5 mars 2023 à la journée apicole et à l'AGA des Apiculteurs et apicultrices du Québec. Depuis décembre dernier, j'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs dizaines de producteurs ainsi qu'avec de nombreux apiculteurs. Au niveau des prix de location de ruches d'abeilles pour 2023, la position du SPBQ est en ligne avec les prix discutés de 190 \$ à 225 \$ par ruche, livraison incluse, pour le territoire du Plan conjoint. Du côté des producteurs de bleuets, la barre de 225 \$ devrait être d'un maximum pour des ruches fortes, et plusieurs producteurs m'ont personnellement indiqué avoir des ententes à 200 \$ pour 2023. Du côté des apiculteurs, le message récent passé à leurs membres était de demander le maximum de 225 \$. Pour la suite, il s'agit d'une négociation entre chaque producteur et apiculteur, sachant qu'il ne devrait y avoir aucun manque de ruches d'abeilles en 2023, puisque la majorité des apiculteurs ont pu refaire leur cheptel suite aux pertes de 2022, et que plusieurs producteurs de bleuets se

tournent vers d'autres sources de pollinisation comme les bourdons et les mégachiles dont les quantités utilisées sont en augmentation constante.

Assurances FADQ

Plusieurs représentations ont été effectuées par vos représentants concernant les programmes de la FADQ, en particulier la couverture biologique et les nouvelles exigences en matière de pollinisation. Les commentaires de plusieurs producteurs ont été entendus et le CA du SPBQ a pris position sur ces dossiers. D'autres suivis sont prévus avec la FADQ et nous vous tiendrons bien au fait des suites. Malgré que l'assurance-récolte et les programmes AGRI dans le bleuët sauvage soient très loin de la perfection et que beaucoup d'améliorations sont possibles et seront évaluées, on ne peut que recommander néanmoins aux producteurs de s'assurer adéquatement afin de réduire, au moins en partie, les fluctuations inhérentes à notre production. La dernière présentation de Gilbert Lavoie à cet effet (Journée Bleuët) était d'ailleurs fort intéressante.

Négociations de la convention de mise en marché en bleuëtère

Un blitz récent de rencontres au niveau du Comité mise en marché et avec les quatre grands transformateurs qui possèdent des usines de congélation a permis de relancer et d'avancer les négociations dans les derniers mois et ceci suit son cours. Il est trop tôt à ce stade-ci pour donner plus d'information et il demeure des écueils majeurs actuellement. Même si les échanges sont constructifs, cordiaux et respectueux, il n'est pas impossible que la convention se retrouve devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en 2023, advenant que les parties ne trouvent pas entente sur certains articles. Des spécialistes sont également mis à contribution dans ce dossier, qu'on parle de Gilbert Lavoie, des représentantes juridiques qui conseillent le SPBQ ou encore de la firme d'audits comptables Mazars. Souhaitons tous que les discussions continuent de progresser de manière positive pour actualiser et améliorer cette convention vieille de 15 ans.

Dossiers stratégiques / structurels

Les négociations entourant la convention de mise en marché ne régleront pas tout. Effectivement, le SPBQ a « brûlé » beaucoup d'énergie dans le passé, et encore aujourd'hui, sur des détails de la convention avec les transformateurs, mais il faut réaliser que même si le SPBQ parvient à améliorer la convention avec un avantage pour les producteurs, cela ne résoudra pas les problèmes associés à nos fluctuations de productions qui ont des impacts majeurs sur les prix vendus pour nos bleuëts. Pendant qu'on débat de longues heures avec les

Dans ce numéro :

Mot du président	1
Mot du directeur général	4
Assemblée générales annuelles 2023	7
Avis des Pétroles Belzile et R.L.	7
Déclaration commune : Élaboration du premier Code de conduite des épiceriers	8
Journée Bleuët 2023	9
Site Internet du SPBQ	9
Nos réseaux sociaux	9
Gala des Agricultrices du Québec	10
Assurances-récoltes : Bleuët et abeilles	10
Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi sur le privé)	11
Prix récolte 2022 et définitions des catégories	12
Volumes de production des dix dernières années sur le territoire du Plan conjoint	13
En pièces jointes	13

transformateurs pour 1 cent/lb ici, 2 cents/lb là, etc., le prix de vente de nos bleuets sur les marchés peut varier rapidement de 25 cents, 50 cents ou même davantage, comme on l'a vu dans le passé et comme on le voit présentement. Il s'agit là de problèmes structurels complexes sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir à l'heure actuelle, mais il est important de réfléchir à ce contexte et au minimum, de tenter de trouver des solutions pour réduire ces fluctuations dommageables pour tout le monde. Il s'agit d'un chantier à plus long terme, mais nous commençons à étudier ces questions plus en profondeur, qu'il s'agisse d'inventaires stratégiques, de bureaux de vente, d'ententes Québec–Maritimes, etc. Toutes les idées doivent être sur la table à dessin et j'invite d'ailleurs les producteurs qui auraient des idées à nous les partager! C'est notre administrateur Alain Boivin qui a le leadership sur ce dossier stratégique.

Promotion

Toute la question de la promotion de nos bleuets sauvages est ultra importante si l'on souhaite que notre fruit demeure un produit de niche avec une valeur supérieure au bleuets en corymbe. Notre VP, Christian Dessureault, met beaucoup d'efforts sur la revue stratégique de l'organisation de la WBANA, mais il va sans dire qu'il s'agit d'un dossier à la fois porteur et politique, puisqu'il implique quatre associations de producteurs de bleuets sauvages et au moins sept transformateurs. Encore une fois, les discussions sont pertinentes et cordiales, mais les parties prenantes n'ont pas toujours les mêmes idées et les mêmes priorités. À la fin, il faudra nécessairement trouver des terrains d'entente et des solutions, car il serait néfaste pour nous tous d'éclipser la question de la promotion du bleuets sauvage dans un monde de plus en plus concurrentiel. Des résultats sur cette réflexion sont attendus dans les prochains mois et Christian aura sans doute l'occasion de vous donner un peu plus d'information à ce sujet lors des AGA qui s'en viennent!

Révision de notre Règlement général et autres

Il s'agit là d'un autre dossier très important pour rafraîchir ces documents qui dictent la conduite du SPBQ et l'implication des producteurs, selon la composition du Conseil d'administration et des divers comités. Une mise à jour est clairement nécessaire et les travaux sont en cours avec du soutien au niveau de l'UPA et des services juridiques, mais encore une fois, plusieurs enjeux sont à considérer. Il faut à la fois trouver des solutions pour assurer la relève dans l'organisation et impliquer davantage tous les producteurs intéressés, et peu importe leur catégorie, tout en évitant de créer de potentiels conflits d'intérêts. C'est également Christian Dessureault qui assume le leadership sur ce dossier et qui pourra vous en entretenir davantage lors des AGA.

Finalement, le SPBQ est impliqué dans divers dossiers (projets de recherche, problématique des motoneiges, suivi des marchés, mouche du bleuets, etc.) ainsi que sur les instances régionales et provinciale de l'UPA. Nous aurons l'occasion de faire un suivi sur plusieurs de ces dossiers lors des AGA où ce sera un plaisir de vous y rencontrer et d'échanger avec vous!

Nicolas Pedneault, président

Mot du directeur général



Le 21 mars prochain, nous serons déjà rendus au printemps. Déjà quatre mois depuis mon retour à la tête de votre organisation. Je vous assure que ce n'est pas le travail qui manque. Heureusement, en 2022, vos administrateurs ont fait une réflexion stratégique avec Gilbert Lavoie. Cette démarche terminée, nous avons en main un plan stratégique qui oriente les actions du conseil en ligne avec la mission et les objectifs à atteindre. Pour un DG ce document, que je vous présente ci-dessous, me permettra d'avoir un plan de travail clair et rigoureux pour ainsi mettre les efforts à la bonne place.

Voici donc, un sommaire du Plan stratégique 2022–2026 du SPBQ :

Mission, vision et valeurs

Mission

Constitué en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le SPBQ représente les producteurs de bleuets du Québec et collabore étroitement avec l'association des cueilleurs en forêt. Son objectif premier est d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée de la production de bleuets sauvages dans le but de favoriser la pérennité de ses membres et la défense de leurs intérêts commerciaux. Pour ce faire, le SPBQ :

- Gère de manière fluide et transparente les travaux du Syndicat;
- Se positionne comme un leader pour fournir aux membres des services de qualité et professionnels;
- Négocie et gère les conventions de mise en marché du bleuets sauvage;
- Maintient des relations harmonieuses avec les acheteurs et les autres partenaires du secteur;
- Gère un fonds de recherche et de développement au niveau de l'efficacité de la production et des produits à base de bleuets;
- Finance des activités de promotions du bleuets au niveau local et international;
- Assure des communications claires envers tous.

Vision

Rassembleur et solidement ancrée par l'adhésion des membres, le SPBQ soutient leur développement en travaillant en collaboration avec les producteurs, les transformateurs, et autres partenaires du secteur. Ces actions favorisent une amélioration de leur efficacité, un développement optimal des marchés, l'atteinte du meilleur prix possible à court, moyen et long terme et une valorisation des traits distinctifs des bleuets sauvages du Québec.

Valeurs

- Relationnelles : Une collaboration et un respect marqué des membres et partenaires du secteur;
- Morales : Une intégrité et une transparence du CA;

- Compétences : Un professionnalisme, une excellence et une source indéniable d'informations pour les membres;
- Conquérantes : De l'ambition et une recherche constante pour une meilleure rentabilité pour les membres;
- Conduites : Une authenticité et un organisme responsable.

Résumés des cibles



Sommaire des cibles et des objectifs

Cible A : Une organisation structurée, rassembleuse et pérenne

- Objectif 1.** Mettre en place une structure de gouvernance transparente et fonctionnelle du Syndicat.
- Objectif 2.** S'assurer de compter sur des ressources humaines nécessaires au leadership de l'organisation.
- Objectif 3.** Optimiser la gestion des ressources financières.
- Objectif 4.** Revoir les règlements du Syndicat afin de bien refléter la représentativité actuelle et future.
- Objectif 5.** Assurer la relève des administrateurs.

Cible B : Une organisation transparente et efficace au niveau opérationnel

- Objectif 6.** Identifier et mettre à jour annuellement les besoins et priorités d'intervention de l'organisation.
- Objectif 7.** Mettre en place un processus de planification opérationnelle assurant la réalisation du plan stratégique.
- Objectif 8.** Évaluer les performances.

Cible C : Une organisation reconnue comme proactive, positive et participative

Objectif 9. Renforcer la cohésion de la nouvelle équipe du Syndicat en favorisant un climat sain, stimulant et inclusif.

Objectif 10. Relancer les travaux de la filière.

Objectif 11. Adopter une stratégie proactive de communication interne et externe.

Cible D : Une mise en marché ordonnée permettant l'atteinte d'un prix optimal

Objectif 12. Accroître la compréhension de la loi et son application en regard des règles de mise en marché et des règlements du Syndicat.

Objectif 13. Assurer le bon fonctionnement du Comité de mise en marché.

Objectif 14. Obtenir des conventions de mise en marché renouvelée.

Cible E : Une stratégie dynamique de développement des marchés

Objectif 15. Définir les objectifs recherchés avec la stratégie de développement des marchés.

Objectif 16. Réaliser des activités de promotion et de valorisation de la profession.

**AVIS CONCERNANT LES CANDIDATURES REÇUES
POUR L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SPBQ**

Conformément à l'article 15.8 de la *Procédure d'élection aux postes d'administrateurs* contenue à l'annexe 4 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, le directeur général annonce avoir reçu une candidature par poste et chacune d'entre elles a été déclarée conforme :

- **Au poste 1 (Administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**
Monsieur Fabien Boulanger;
Bleuetière Coopérative Ticouapé de St-Méthode.
- **Au poste 6 (Administrateur dans la catégorie B – sans intérêt significatif) :**
Madame Martine Labeaume;
La Bleuetière Coopérative de Notre-Dame de Lorette.
- **Au poste 8 (Administrateur dans la catégorie C – avec intérêts significatifs) :**
Monsieur Jean-Yves Goulet;
La Bleuetière Coopérative de St-Augustin.

Conséquemment, puisqu'une seule candidature a été reçue pour les postes d'administrateurs numéros 1, 6 et 8, ces candidats seront déclarés élus par acclamation par le directeur général lors de l'assemblée générale annuelle des membres. Conformément à l'article 17.1 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, leur mandat de 3 ans entrera en vigueur dès la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Gervais Laprise, directeur général

Courriel : glaprise@spbq.ca

Assemblées générales annuelles 2023



Réservez **le vendredi 14 avril 2023** à votre agenda :

- **Assemblée générale annuelle des producteurs au Plan conjoint;**
- **Assemblée générale annuelle des membres du SPBQ.**

Vous trouverez les avis de convocation et ordres du jour de ces assemblées dans le présent envoi. Nous vous attendons nombreux!

Avis des Pétroles Belzile et R.L.

1 AOUT 2022

Avis à notre clientèle producteurs de bleuets, Dorénavant les rabais accordés aux producteurs seront comme convenu sur l'entente avec le syndicat appliqués directement sur l'état de compte. Ce qui veut dire qu'aucun rabais ne sera accordé au comptant. Donc pour ceux qui n'ont pas de compte avec RL Énergies il serait important de compléter une ouverture de compte rapidement afin que tous vos rabais soient appliqués à vos achats.

Le tout afin de rendre uniforme la gestion des escomptes et rabais comme convenu.

Merci de votre collaboration

Déclaration commune : Élaboration du premier Code de conduite des épiceries

Le 13 janvier 2023 – Ottawa (Ontario) – Agriculture et Agroalimentaire Canada

« Nous tenons à féliciter l'ensemble de l'industrie agroalimentaire pour le progrès substantiel réalisé dans l'élaboration du tout premier code de conduite des épiceries au Canada. Nous sommes reconnaissants pour le temps et les efforts consacrés à cette initiative. Nous nous tournons maintenant vers l'étape importante de sa mise en œuvre.

En améliorant la transparence, la prévisibilité et l'équité, ce code contribuera à renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne. C'est grâce à la collaboration des entreprises que ce code sera plus efficace, ce qui, ultimement, s'avérera un avantage tant pour l'industrie dans son ensemble que pour les consommateurs.

Nous encourageons vivement les organisations du secteur agroalimentaire à participer aux consultations qui seront menées par l'industrie dans les prochaines semaines afin que le code puisse profiter au plus grand nombre et à la plus grande variété d'entreprises. Le code de conduite sera un succès si l'ensemble des acteurs en perçoit la valeur ajoutée. Celle-ci s'incarne notamment par la responsabilisation de tous par l'entremise de la structure de gouvernance du Code et d'un modèle de résolution des différends.

Nous sommes conscients qu'un code de conduite des épiceries ne pourra pas répondre à toutes les pressions auxquelles est confrontée la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada. Les enjeux sont complexes et prennent appui sur un large éventail de prémisses et de points de vue.

Nous appuyons le processus en cours et nous encourageons vivement l'adoption volontaire et à grande échelle du Code de conduite des épiceries afin qu'il puisse être rapidement mis en œuvre et contribue à améliorer la solidité et la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada tout en renforçant la confiance des consommateurs »

- ***L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre fédérale de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et Monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec***



Journée Bleuets 2023

Avec tout près de 150 participants, la Journée Bleuets du 21 février 2023 fut grandement appréciée de tous.

Si vous n'avez pu assister à cette journée d'informations, d'échanges et de socialisation, ou si vous souhaitez revoir les conférences présentées, rendez-vous sur notre chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/playlist?list=PL-T9Nb4WXfj-zIP-w9sNRVeF69IbOKXtj>.

Notez que ces enregistrements ne contiennent que les présentations de base, sans les échanges de questions et réponses qui suivaient chaque conférence. La journée complète peut être disponible sur demande. Bon visionnement!

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au <https://perlebleue.ca/>.

Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche* et le *Guide de production*. De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuets depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que leurs signataires.

Plusieurs recettes y sont également publiées et celle en vedette ce mois-ci est la délicieuse **Bavette de bœuf, sauce aux bleuets et au camembert.**

Nos réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt!

Recherchez « **Le Bleuets, perle des p'tits fruits** » sur Facebook au (<https://www.facebook.com/perlebleue.ca>). Nous sommes aussi sur YouTube au (<https://www.youtube.com/@lebleuetperledesptitsfruit9336>).



De plus, **joignez le groupe privé « L'Industrie du bleuets sauvage »** qui s'adresse exclusivement aux producteurs de bleuets, aux cueilleurs et aux intervenants au (<https://www.facebook.com/groups/528919227936236>).

Gala des Agricultrices du Québec

Toutes nos félicitations à Nicole Lalancette, récipiendaire du *Prix Perspective+ – engagement* lors du Gala des Agricultrices du Québec qui s'est tenu le 22 octobre 2022 à Chicoutimi.



Prix Perspective+ – engagement

Nicole Lalancette de la Ferme Nicole et Yves Bouchard à St-Augustin
Productions maraîchère, forestière et fourragère



C'est en 1989 que Nicole Lalancette devient copropriétaire à 25 % de l'entreprise familiale de son conjoint. Puis en 2007, elle réalise son rêve et acquiert sa bleuëtière, dont elle a pris entièrement la charge. Aujourd'hui, sur un total 455 ha, 70 ha sont en bleuëts sauvages certifiés biologiques et boréal par Écocert Canada. À cela, s'ajoute 72 ha en fourrages et sa forêt compte 313 ha.

Nicole s'implique à différents niveaux, tant localement qu'à l'international. Elle est administratrice sur de multiples conseils d'administration agricoles, dont les Agricultrices, son syndicat local, les Fêtes gourmandes, et bien plus encore. Elle a aussi participé à six missions sur le continent africain avec UPA Développement International. Pour elle, les impacts de ces engagements sont innombrables tant du côté personnel que collectif. Elle ne voit plus le monde de la même façon.

Assurances-récoltes : Bleuëts et abeilles

Nous vous invitons à visionner la récente présentation de la Financière agricole du Québec sur le programme bleuëts via ce lien YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=RisYc0XPbNU>.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi sur le privé)

Cette loi s'applique à l'ensemble des entreprises qui font affaires au Québec et qui détiennent des renseignements personnels. Les renseignements personnels sont des informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique, par exemple le nom d'une personne, son adresse ou son numéro d'assurance sociale. La Loi 25 (sanctionnée en septembre 2021) est venue moderniser la Loi sur le privé en prévoyant plusieurs changements qui entrent en vigueur progressivement sur une période de 3 ans.

Ainsi, depuis le 22 septembre 2022, chaque entreprise doit nommer une personne responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) et doit afficher son titre et ses coordonnées sur son site web. Par défaut, c'est la personne qui détient la plus haute autorité dans l'entreprise qui détient le titre de RPRP, mais il est possible de déléguer cette fonction par écrit, tant à l'interne qu'à l'externe de l'entreprise. Dans le cas du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, la soussignée a été désignée pour occuper cette fonction.

Autre nouveauté, depuis le 22 septembre 2022, les entreprises ont de nouvelles exigences à respecter en cas d'incident de confidentialité. Notamment, dans les cas les plus sérieux, la Commission d'accès à l'information et la personne dont les renseignements personnels ont été visés par l'incident doivent être avisées. Les entreprises doivent également mettre en place un registre des incidents de confidentialité.

À compter du mois de septembre 2023, des politiques de gouvernance des renseignements personnels devront être mises en place et des informations à leur égard devront être publiées sur le site web de l'entreprise. Il faudra aussi s'assurer de limiter la collecte, la communication, l'utilisation et la conservation des renseignements personnels à ce qui est strictement nécessaire. Enfin, en septembre 2024, une nouvelle exigence concernant la portabilité des données entrera en vigueur. Les entreprises devront alors s'assurer d'être en mesure de répondre aux demandes d'accès aux renseignements personnels qu'ils détiennent par le biais d'un format technologique structuré et couramment utilisé, par exemple un fichier Word. Pour plus d'information au sujet de la Loi sur le privé, consultez le <https://www.cai.gouv.qc.ca/entreprises/>.

Cet article est une vulgarisation de l'état du droit en vigueur et ne constitue pas une opinion, un conseil ou un avis juridique. Nous vous invitons à consulter un avocat ou un notaire pour connaître les règles particulières applicables à une situation donnée.

Me Raphaële St-Amand-Valente,
Avocate spécialisée en droit civil et détentrice d'un diplôme
en Common Law et droit transnational

Prix récolte 2022 et définitions des catégories

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)			Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI et COOPÉRATIVE AGRICOLE LA MANNE BLEUE						
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Sans pesticide	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Biologique	0,80 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,785 \$
Forêt	1,015 \$				0,015 \$	1,00 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC						
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Boréal	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Biologique	0,80 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,785 \$
Forêt	1,015 \$				0,015 \$	1,00 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER						
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Sans pesticide	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Biologique	0,80 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,785 \$
CONGÉLATION GRAND BLEU						
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Sans pesticide	0,60 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,585 \$
Biologique	0,80 \$	0,00 \$			0,015 \$	0,785 \$
Forêt	1,015 \$				0,015 \$	1,00 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuets sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

Volumes de production des dix dernières années sur le territoire du Plan conjoint

ANNÉE	BLEUETIÈRE	FORÊT	FRAIS	TOTAL
2013	20 606 784,0	3 508 019,0	489 177,0	24 603 980,0
2014	62 853 362,0	6 029 133,0	581 266,0	69 463 761,0
2015	41 413 059,0	3 151 215,0	594 204,0	45 158 478,0
2016	103 458 920,0	3 249 789,0	1 131 016,0	107 839 725,0
2017	67 869 598,0	2 400 103,0	964 386,3	71 234 087,3
2018	72 635 137,0	3 028 746,0	1 138 149,2	76 802 032,2
2019	66 223 496,0	1 073 561,0	968 075,9	68 265 132,9
2020	84 073 973,6	1 377 540,0	915 384,1	86 366 897,7
2021	30 198 609,3	166 614,0	753 285,4	31 118 508,7
2022	94 173 786,5	2 461 818,5	1 077 864,5	97 713 469,5
TOTAL	643 506 725,4	26 446 538,5	8 612 808,4	678 566 072,3

En pièces jointes

- Publicité de Ferme Steeve Lepage–Biobest;
- Publicité de Koppert Canada;
- Publicité de UAP Canada;
- Tableau de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil.





Maximisez votre pollinisation avec nos bourdons

✓ Fruits plus gros ✓ Poids et grosseur du fruit plus uniformes ✓ Source de pollinisation garantie



Pourquoi nos bourdons?

- Les bourdons travaillent malgré le mauvais temps; vent, pluie et couverture nuageuse
- Les bourdons se concentrent sur la culture ciblée
- Les bourdons permettent de planifier votre pollinisation
- Les producteurs peuvent investir dans une valeur sûre!

Contactez moi pour obtenir un prix compétitif!

Ferme Steeve Lepage 418-637-2373

2451 rang St-Paul La Doré
G8J 1C1

Steevelepage@hotmail.com



QUAD™

POLLINISATION PAR LES BOURDONS



BOOSTEZ VOTRE POLLINISATION POUR MAXIMISER VOTRE PRODUCTION

Assurer une bonne pollinisation de vos cultures avec les QUADS de bourdons Koppert!

- Commandez tôt pour garantir la livraison.
- Restent actifs les jours froids, nuageux et pluvieux.
- Peut être utilisé en combinaison avec d'autres pollinisateurs.



RESERVEZ MAINTENANT
& ECONOMISEZ!
AVANT LE 1ER JANVIER 2025



Pour plus d'informations veuillez contacter Koppert Canada Limited à:
Téléphone: 1-800-567-4195
Courriel : commandes@koppert.ca
ou contactez votre conseiller en pollinisation Koppert dès aujourd'hui

www.koppert.ca

Koppert

Double Nickel 55™

BIOFONGICIDE



Une nouvelle génération de biofongicide pour le bleuet

Double Nickel 55™ est un biofongicide préventif à large spectre pour la répression des maladies fongiques et bactériennes sur plusieurs cultures dont le bleuet. Double Nickel 55™ est une formulation en granulé dispersible contenant les spores dormantes de la bactérie *Bacillus amyloliquefaciens* et ses produits de fermentation appelés lipopeptides.

Les lipopeptides détruisent les membranes et parois cellulaires des champignons et bactéries pathogènes, ils sont les véritables matières actives de Double Nickel 55™. Ils n'exigent pas de conditions particulières ou de temps pour leur activation.

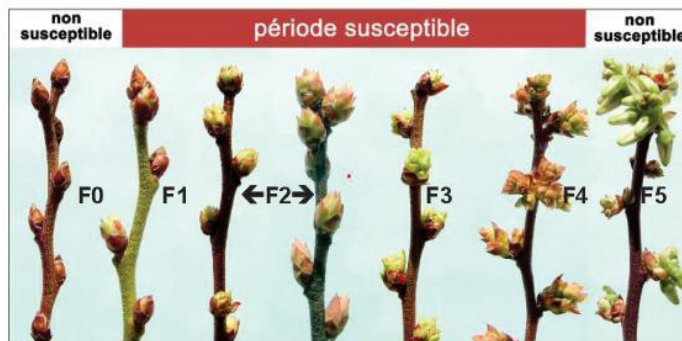
Double Nickel 55™ agit également par exclusion en compétitionnant les microorganismes pathogènes, lorsque *Bacillus amyloliquefaciens* colonisent les fleurs et autres surfaces foliaires. Double Nickel 55™ est un outil précieux pour la gestion de la résistance aux fongicides conventionnels grâce à ses modes d'action multiples et uniques.

Double Nickel 55™ est certifié biologique par un organisme canadien reconnu et est disponible également en formulation liquide : Double Nickel LC.

Mode d'emploi

Pourriture sclérotique (*Monilinia vaccinii-corymbosi*)

- Appliquer 0,5 kg/ha à 1 kg/ha de Double Nickel 55™ lorsque 40% des bourgeons à fleurs sont au stade F2 (écailles séparées - voir diagramme)
- Faire une seconde application 7 à 10 jours plus tard



Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)



- Appliquer 0,5 kg/ha à 1 kg/ha de Double Nickel 55™ lorsque 50% des fleurs sont ouvertes, qui est la période où le bleuet est susceptible aux infections.
- Répéter aux 3 à 10 jours selon les conditions propices au développement de la maladie, jusqu'à la fin de la floraison.

Pour plus d'information communiquez avec UAP Canada au 1-800-361-9369 et sur www.uap.ca
Toujours lire et suivre les directives sur l'étiquette du produit. Double Nickel 55™ est une marque déposée de Certis USA

